COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU
15 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT N° I-1
22SGADB0086

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
21

Date de convocation :
9 septembre 2022

Date d'affichage :
16 septembre 2022

OBJET:
Adoption du compte-rendu du bureau du 16 juin 2022

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 4**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 15 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, vice-président**.

ETAIENT PRESENTS :
Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET
VICE-PRESIDENTS

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD -
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. VERNOCHET (pouvoir à M. LUARD)
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)
M. FREDON (pouvoir à M. JAUNET)
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :
Bernard DURAND

Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 16 juillet 2020, devenue exécutoire le 18 juillet 2020, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 16 juin 2022.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer ».

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 16 juin 2022.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 septembre 2022
et publié, affiché ou notifié le 16 septembre 2022

LE PRESIDENT,

David MARTI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

Creusot Montceau
Communauté urbaine

Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

Le Creusot, le 6 septembre 2022

COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 16 JUIN 2022
Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 16 juin à quatorze heures trente, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M.Jérémy PINTO- Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET- M. Cyril GOMET- M. Bernard DURAND

VICE-PRESIDENTS
Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN M. Gérard GRONFIER

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Isabelle LOUIS
M. Jean-Yves VERNOCHET
M. Jean-Claude LAGRANGE
Mme Frédérique LEMOINE
M. GANE (pouvoir à M. MEUNIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Roger BURTIN

Monsieur le Président propose de démarrer la séance en suivant l'ordre du jour.

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE

Le Bureau, à l'unanimité, désigne comme secrétaire de la séance du Bureau du jeudi 16 juin 2022 :

M. Roger BURTIN

B) DECISIONS DU BUREAU EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 - Adoption du compte-rendu du bureau du 05 mai 2022

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le compte-rendu du bureau communautaire du 05 mai 2022.

2 - Règlement intérieur des services - Mise à jour des règlements de formation et des frais de déplacements

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les règlements modifiés de formation et des frais de déplacements des agents communautaires tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

3 - Création des emplois dans la perspective des avancements de grade et promotions internes - Année 2022

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer les emplois permanents à temps complet suivants:

Filière technique :

Adjoint technique principal de 2ème classe : 3
Adjoint technique principal de 1ère classe : 12
Agent de maîtrise : 2
Agent de maîtrise principal : 7
Technicien territorial : 2
Technicien principal de 1ère classe : 3
Ingénieur principal : 2
Ingénieur hors classe : 1

Filière administrative :

Adjoint administratif principal de 2ème classe : 2

Adjoint administratif principal de 1ère classe : 3
Rédacteur territorial : 2
Rédacteur principal de 2ème classe : 2
Rédacteur principal de 1ère classe : 1
Attaché territorial : 1

Filière culturelle :

Assistant de conservation principal de 1ère classe : 1

- De mettre à jour le tableau des effectifs ;
- D'affecter la dépense au chapitre 12 – charges de personnel du budget principal.

4 - Création d'un emploi dans le cadre d'un accroissement d'activité au sein de la Direction des systèmes d'information

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi non titulaire à temps complet de catégorie B de la filière technique calibré au grade de technicien territorial pour la Direction des Systèmes d'Information pour une durée de 12 mois pour accroissement temporaire d'activité ;
- D'autoriser M. le Président de la communauté urbaine à signer le contrat de travail avec l'intéressé dans les conditions précitées ;
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal chapitre 12 – charges de personnel.

5 - Expérimentation d'un service de remplacements de secrétaire de mairie - Création d'un emploi non permanent en contrat de projet

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi non-permanent à temps complet de chargé du remplacement des secrétaires de mairies de la CUCM au sein de la Mission Animation Territoriale de catégorie B de la filière administrative relevant du cadre d'emploi de rédacteur territorial sur la base d'un contrat de projet d'une durée de 2 ans ;
- D'autoriser, le cas échéant, M. le Président de la Communauté urbaine à signer le contrat de travail à intervenir avec l'intéressé en cas de recrutement d'un agent contractuel ;
- D'affecter la dépense au chapitre 12 – charges de personnel du budget principal.

6 - Direction de la logistique et des moyens généraux - Création d'un poste dans le cadre du dispositif de l'apprentissage

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- De créer 1 poste supplémentaire d'apprentis comme suit :

Direction/Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Service patrimoine bâti/Equipe travaux de bâtiment en régie	1	BAC Pro Métiers de l'Électricité et de ses environnements connectés	2 ans

- D'autoriser M. le Président à signer le contrat d'apprentissage et à effectuer les formalités afférentes

- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

7 - Adhésion de la Communauté urbaine au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et au Forum Français pour la Sécurité Urbaine

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

La candidature de M. David MARTI comme représentant de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine et au Forum Français pour la Sécurité Urbaine est soumise à l'assemblée.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU), dont le siège est fixé à Paris – 10 rue des Montiboeufs – 75020 – PARIS, et au Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS), qui a le même siège social ;

- A l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines ;

- de désigner M. David MARTI pour siéger au sein du Forum Français pour la Sécurité Urbaine ;

- d'autoriser le versement de la cotisation d'un montant de 2 923 € ;

- d'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

8 - Location et entretien des vêtements de protection (vêtements de travail et vêtements de pluie et de froid) pour les agents de services de la CUCM - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre à bons de commande n°21045PR

Mme Monique LODDO présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n°1 au marché 21045PR conclu avec l'ESAT des papillons Blanc d'entre Saône-et-Loire – ZA le Prélong – 71300 Montceau-les-Mines.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1 - Admission en non-valeur et créances éteintes

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeur les créances décrites ci-dessus pour un montant de 10 808,99 € sur le budget Principal, pour un montant de 5 849,01 € sur le budget Assainissement €, et pour un montant de 79 517,85 € sur le budget Eau ;

- D'admettre l'extinction des créances décrites ci-dessus pour un montant de 7 021,74 € sur le budget Eau ;

- D'émettre les mandats afférents au compte 6541 et 6542.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1 - Mary - Lotissement lieu-dit La Presle - Autorisation de signature de l'acte de dépôt des pièces du lotissement et du compromis de vente du lot n°4

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- de vendre à Monsieur Tristan AUBRY et Madame Cécile DEVOUCOUX, demeurant 1089, route de Joncy, à Mary, les parcelles de terrain sises lieudit La Presle, sur la commune de MARY, cadastrées section B n°563 et 571, correspondant au le lot n°4 du lotissement, d'une superficie totale de 951 m², au prix de 25 € TTC le m², soit un montant total de 23 775 € TTC ;

- d'autoriser M. le Président, ou la vice-présidente ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte de dépôt des pièces du lotissement, le compromis de vente du lot n°4 ainsi que l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître TARDY, notaire à Montceau-les-Mines, étant précisé que les frais d'acte pour la vente du lot n°4 seront à la charge de l'acquéreur ;

- d'inscrire la recette à l'imputation budgétaire correspondante du budget principal 2022.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 - ECOMUSEE - Convention avec le Comité départemental de Saône et Loire de Basket-Ball

M. Cyril GOMET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de convention de billetterie avec le Comité Départemental de Saône et Loire de Basket-Ball

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, jointe en annexe.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1 - Eau et assainissement - Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Lot 2 : eau potable - Autorisation de signature d'une modification n°1 au marché 21023PRP

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la conclusion d'une modification n°1 au lot 2 de l'accord-cadre 21023PRP portant sur les travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire, actant la suppression du plafond de 100 000 € HT par bons de commande, avec la société COLAS - domiciliée rue du Bois Clair à Montceau-les-Mines (71304 Cedex) ;

- D'autoriser M. le Président à signer la modification n°2 sur la base du projet annexé.

2 - Entretien mécanique et manuel des réserves en eau de la CUCM - Attribution et signature de deux accords-cadres à bons de commande passés en procédure adaptée

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer les accords-cadres précités à conclure suivant :

  - Lot 1 entretien mécanique : entreprise Chapey Paysagiste domiciliée Impasse du Brûlard – ZI La Fiolle 71450 BLANZY pour un montant maximum annuel de 55 000 € HT (66 000 € TTC) ;

  - Lot 2 entretien manuel : entreprise Chapey Paysagiste domiciliée Impasse du Brûlard – ZI La Fiolle 71450 BLANZY pour un montant maximum annuel de 45 000 € HT (54 000 € TTC) ;

- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets concernés.

3 - Ressources en eau - Captage du lac de la Sorme - Travaux de démolition d'une étable dans le périmètre de protection rapprochée - Autorisation préalable de signature d'un marché passé en procédure adaptée

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- À titre préalable, d'autoriser M. le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à procédure adaptée à intervenir avec l'entreprise qui sera retenue pour réaliser les travaux, dont le montant est estimé à 100 000 € HT, de démolition de l'étable des Poisses dans le périmètre de protection rapprochée du captage du lac de la Sorme ;

- D'autoriser M. le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à engager les procédures et à signer tout document afférent à ce dossier de consultation ;

- D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau.

4 - Projet centre de tri des collectes sélectives sur le site de Torcy - Modification de la composition du groupement de commande

M. Jean-François JAUNET présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- d'annuler la décision n°22SGADB0023 du 10 mars 2022 d'incorporation de deux nouveaux membres au groupement de commandes SMET71/CUCM ;

- de valider l'intégration du SYTRAIVAL dans le groupement de commandes initial ;

- d'approuver la signature de l'avenant à la convention de groupement ci-joint ;

- d'autoriser la signature par le président ou son représentant de la convention et tout acte s'y rapportant ;

- de rattacher les dépenses correspondantes au budget principal de chaque exercice.

VII - PROXIMITE

1 - Transports scolaires - Services de transport régulier pour la desserte des établissements scolaires du second degré - Modification n°1 des lots 1, 3, 5 et 6 du marché 20001DSP

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer :

  - La modification n°1 au marché n°20001 01 DSP conclu avec la société Keolis Val-de-Saône,
  - La modification n°1 au marché n° 20001 03 DSP conclu avec la société Transdev BFC,
  - La modification n°1 au marché n° 20001 05 DSP conclu avec la société Transdev BFC,
  - La modification n°1 au marché n° 20001 06 DSP conclu avec la société Autocars Girardot.

2 - Groupement de commande en matière de produits d'entretien - Autorisation de signature de la convention de groupement

M. Roger BURTIN présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commande, à intervenir entre la CUCM et les autres EPCI/collectivités intéressés, afin de désigner le fournisseur commun qui sera titulaire de l'accord-cadre à passer pour la fourniture de petits matériels, d'articles de droguerie et d'hygiène et de consommables divers pour l'entretien ménager des services des membres.

3 - Groupement de commande en matière de fournitures administratives - Autorisation de signature de la convention de groupement

M. Roger BURTIN présente le rapport.

Le Bureau, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commande, à intervenir entre la CUCM et les autres collectivités intéressées, afin de désigner les fournisseurs communs qui seront titulaires des accords-cadres à passer pour les « fournitures administratives pour les besoins des services ».

C) AVIS DU BUREAU SUR LES PROJETS DE DELIBERATION A PRESENTER AU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

I - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable au fait de prendre acte des décisions prises en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

II - QUESTIONS FINANCIERES

1 Budget Principal - Décision Modificative

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

2 Budget Eau - Décision modificative

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Adopter la décision modificative du budget eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

3 Reprise de provisions

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- procéder à la reprise des provisions pour un montant de 111 270.48 € sur le budget Assainissement et 251 969.31 € sur le budget eau, constituées au titre des impayés de factures d'eau, et de constater cette reprise sur le compte 7817.

- procéder à la reprise des provisions sur le budget Eau pour un montant total de 15 466 €, constituées dans le cadre du contentieux relatif aux périmètres de protection du Lac de la Sorme, et de constater cette reprise sur le compte 7815.

III - DEVELOPPEMENT URBAIN

1 Le Creusot - Quartier Foch/Verdun - Œuvre d'art - Convention de fonds de concours - Autorisation de signature

M. David MARTI présente le rapport.

L'œuvre d'art concernée par le projet de délibération est présentée oralement par M. David MARTI et par d'autres membres du bureau communautaire élus de la ville du Creusot.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir avec la ville du Creusot jointe en annexe ;

- Autoriser M. le Président ou l'élu ayant délégation à signer ladite convention.

2 Le Creusot - Ancien bâtiment du lycée Léon Blum - Autorisation de signature d'une convention avec les ayants-droits de Pierre LEYGONIE

M. Cyril GOMET présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver les termes de la convention à conclure avec les ayants-droits de Pierre LEYGONIE et la ville du Creusot pour organiser la démolition de la fresque de cet artiste situé dans l'ancien bâtiment de lycée Léon Blum, rue Jean Jaurès, au Creusot.

- Autoriser M. le Président à signer cette convention.

IV - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 TORCY - Zone d'Activités Coriolis - Vente d'un terrain à vocation économique à la SCI FLDV Montchanin

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Vendre à la SCI FLDV Montchanin, dont le siège social est à Paris (75012), 2-22, place des Vins de France, identifiée sous le numéro de SIRET 90899982400018, représentée par son gérant, Virtuo Industrial Property, société par actions simplifiée, 112 375 m² environ, à prendre sur la parcelle cadastrée section AN n°74 sur la commune de Torcy ;

- Fixer le prix de cette cession à la somme de 18,00 € HT le mètre carré, soit un montant total de 2 022 750,00 € HT ;

- Autoriser M. le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le précontrat puis l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à Le Creusot, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;

- Inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.

2 Le Creusot - Quartier Harfleur - Vente de terrains en nature de voirie pour implantation d'une plateforme à vocation économique

Mme Frédérique LEMOINE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Vendre à la Société par Actions Simplifiée GASTI, dont le siège social est à AUTUN, 26 grande rue Chauchien, identifiée sous le numéro de SIRET 799 237 03700020 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône, représentée par son président, M. Giovanni

ANDALI, environ 7000 m² de voiries, à prendre sur la parcelle actuellement cadastrée section BE n°357, sur la commune de Le Creusot ;

- Fixer le prix de cette cession à la somme de 8,50 € HT le mètre carré, soit un montant total d'environ 59 500 € HT ;

- Autoriser M. le Président ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Jean-Baptiste DUPY, notaire à Autun, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;

- Inscrire la recette correspondante sur le budget 2022 sur la ligne correspondante.

3 Société Symbiose Technologies par l'intermédiaire de la SCI Vallon de la Sorme - Autorisation de signature d'une convention d'autorisation en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises entre la CUCM et la Région de Bourgogne Franche-Comté

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises permettant à cette dernière d'intervenir en complément des aides de la CUCM à la SCI Vallon de la Sorme ;

- Autoriser M. le Président de la CUCM à signer ladite convention.

4 Octroi d'une subvention à la société Locatrans Génelardais par l'intermédiaire de la SCI M2C Immo dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la convention d'application entre la SCI M2C Immo mandatée par la société Locatrans Génelardais et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;

- Autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la SCI M2C IMMO ;

- Autoriser M. le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application

- Imputer la dépense sur le budget correspondant.

5 Octroi d'une subvention à la société Maison Passive 71 dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise

M. Jean-Claude LAGRANGE présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la convention d'application entre la SAS Maison Passive 71 et la Communauté urbaine Creusot Montceau ;

- Autoriser le versement de la subvention d'un montant de 31 781,80 € à la SAS Maison Passive 71 ;

- Autoriser M. le Président de la Communauté urbaine à signer ladite convention d'application

- Imputer la dépense sur le budget correspondant.

V - DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1 Contrat local de santé - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs et de financement 2022

M. Bernard DURAND présente le rapport.

M. David MARTI revient sur ses échanges avec la chambre régionale des comptes par rapport au contrat territorial de santé.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la convention d'objectifs et de financement 2022 relative à l'animation territoriale du contrat local de santé, à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,

- Autoriser M. le Président à signer la convention d'objectifs et de financement 2022 relative à l'animation territoriale du CLS, à intervenir avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté.

2 Ecomusée - Tarification exceptionnelle

M. Cyril GOMET présente le rapport.

M. Jérémy PINTO s'interroge sur la gratuité pour la population du territoire sur toute l'année. M. David MARTI reconnaît que cette position devrait être examinée, qu'elle est fondée. Mais il faudrait avant de se pencher plus sérieusement sur cette question sur les implications, notamment financières, d'une gratuité totale.

En attendant, le dispositif proposé pourrait être adopté.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Instaurer la gratuité de la billetterie au Musée de l'Homme et de l'Industrie et au jardin de la Villa Perrusson pour tous les publics du 1er juillet au 31 août 2022 ;
- Préciser qu'au terme de cette période les tarifs et cas de gratuité votés par le conseil de communauté seront de nouveau applicables ;
- Approuver, telles que décrites ci-dessous, les modalités tarifaires d'ouverture aux publics du jardin et d'une partie des intérieurs de la villa Perrusson du 17 septembre au 30 novembre 2022 :

Catégories	Tarifs
Individuel Adulte	4 €
Individuel Enfant, à partir de 11 ans	2 €

Sont considérés comme de groupe de visiteurs :

Groupes adultes	Groupes enfants/scolaires et publics empêchés
Tout groupe d'au moins 10 personnes (individuels constitués, groupes organisés)	- Scolaires, jeunes de moins de 26 ans (enfants des centres aérés compris) - « Public en difficulté » : handicapés, demandeurs d'emploi, maison de retraite

Catégories	Tarifs
Groupe Adultes, visite simple	3,50 € / personne
Groupe Adultes, visite au jardin + circuit pédestre	4,50 € / personne

commenté	
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite simple (collège, lycée, enseignement supérieur)	1,50 € / personne
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite/ateliers (maternelles et primaires)	1 atelier : 1,50 € / enf. 2 ateliers : 3,00 € / enf. 3 ateliers : 4,10 € / enf. 4 ateliers: 5,60 € / enf. 5 ateliers : 7,10 € / enf. 6 ateliers : 8,20 € / enf.
Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite au jardin + circuit pédestre commenté	2,00 € / personne

La liste des catégories de personnes éligibles à la gratuité est la suivante :

- Enfants jusqu'à 10 ans
- Bénéficiaires du R.S.A et demandeurs d'emploi
- Personnes en situation de handicap + 1 accompagnant
- Détenteurs de la carte Tourisme Pass Pro + 1 accompagnant
- Porteurs de la carte « Passtime » (1 entrée gratuite pour une payante)
- Porteurs des cartes de membre adhérent du réseau Ecomusée
- Porteurs des cartes ICOM
- Porteurs des cartes AICA presse
- Porteurs de cartes de guides conférenciers
- Nouveaux arrivants sur le territoire communautaire détenteurs d'une contremarque
- Groupes scolaires de la CUCM et leurs accompagnateurs
- Accompagnateurs des groupes enfants/scolaires hors CUCM et publics empêchés
- Groupes : gratuité pour 1 accompagnant + 1 gratuité pour 20 personnes
- Groupes comités de jumelage situés sur le territoire communautaire
- Groupes agents CUCM

Certains événements ponctuels organisés par l'Ecomusée seront gratuits pour le public.

3 Délégation de service public Haut Débit - Signature du protocole de fin de contrat

M. Philippe PIGEAU présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver le projet de protocole de fin de contrat entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et son délégataire « Creusot Montceau Networks » ;

- Autoriser M. le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à engager toute procédure et à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération.

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

1 Eau et assainissement - Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Lot 1 : assainissement - Autorisation de signature d'une modification n°2 au marché 21023PRP

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver la conclusion d'une modification n°2 au lot 1 de l'accord-cadre 21023PRP portant sur les Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire, actant la suppression du plafond de 120 000 € HT par bons de

commande, avec la société DBTP - domiciliée 701 route de Louhans - 71380 Epervans, mandataire du groupement d'entreprises titulaire dudit accord-cadre ;

- Autoriser M. le Président à signer la modification n°2 sur la base du projet annexé.

2 Eaux pluviales - Entretien des ouvrages et réseaux d'eaux pluviales sur l'ensemble du territoire communautaire - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande pour les exercices 2022 à 2025

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Abroger la délibération n° 21SGADL0191 du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021 approuvant à titre préalable la passation d'une procédure d'Appel d'Offre Ouvert sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes sans minimum ni maximum pour l'entretien des ouvrages de collecte et traitements des eaux pluviales pour la période couvrant mi-2022 à fin 2025 ;

- Autoriser M. le Président à signer l'accord cadre à bons de commande pour l'entretien des ouvrages de collecte et traitements des eaux pluviales pour la période couvrant mi-2022 à fin 2025 avec l'entreprise Véolia Eau ;

- Imputer les dépenses sur le budget principal.

3 Eau et assainissement - Mise en œuvre d'un droit à l'eau via une allocation eau - Autorisation de signature de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

M. Jean-Marc FRIZOT présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver le rapport ci-avant ;

- Autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat avec la CAF en vue de la mise en œuvre de l'allocation eau sur la base du projet annexé.

VII - PROXIMITE

1 Convention de Délégation de Service Public du service de transports urbains - Avenant n°1

M. Daniel MEUNIER présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public du service de transports urbains.

2 Création d'un service commun pour le remplacement des secrétaires de mairie et des personnels administratifs - Autorisation de signature de la convention cadre de mutualisation de service

M. Roger BURTIN présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Créer à titre expérimental un service commun dédié au remplacement des secrétaires de mairie et des personnels administratifs communaux ;

- Approuver le barème des cotisations dont les communes adhérentes devront s'acquitter tous les ans et fixe le montant du cout horaire agent à la somme de 30 € au titre de l'année 2022, ce montant étant révisé annuellement ;

- Autoriser M. le Président de la CUCM à signer le projet de convention constitutive joint en annexe, ainsi que les futurs bulletins d'adhésion et contrats de prestations de service à intervenir avec les communes qui souhaiteront adhérer au service commun.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

1 Conflit en Ukraine - Aide apportée à la Croix-Rouge

M. David MARTI présente le rapport.

Le Bureau donne un avis favorable pour :

- Approuver le versement d'une aide exceptionnelle de 10 000 € à l'agence locale du Creusot qui accueille d'ores et déjà des réfugiés.

La séance est levée à 16h43.

Le président,
David MARTI